

# MATURITÉ PROFESSIONNELLE

## à orientation Economie et services, type Economie (MP-ESe)

---

La maturité professionnelle est une formation approfondie en culture générale qui complète une formation professionnelle initiale (apprentissage), afin de permettre l'accès aux niveaux supérieurs de formation. Il existe différentes orientations de la maturité professionnelle, selon le domaine d'études HES visé.

**La maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie permet l'accès aux Hautes écoles spécialisées (HES), des domaines de l'économie (économie d'entreprise, informatique de gestion...).**

- Le détenteur d'un CFC qui n'est pas apparenté au domaine d'étude de la HES visée devra, en plus de l'obtention de la maturité professionnelle dans l'orientation correspondante, remplir des conditions supplémentaires (p.ex. année de pratique professionnelle dans le domaine concerné).
- L'accès à des filières de formation supérieure dans un autre domaine que ceux prévus par l'orientation de la maturité professionnelle choisie peut être soumis à des conditions particulières (examens, cours de rattrapage, passerelle...).
- Pour les titulaires d'une maturité professionnelle, l'accès à toutes les facultés universitaires et aux filières des écoles polytechniques est soumis à la réussite d'un examen complémentaire (appelé « examen passerelle ») après une préparation d'au moins un an.

Le candidat qui s'inscrit est responsable de la cohérence de son choix d'orientation de la maturité professionnelle. Il lui incombe, donc, de se renseigner au besoin sur ce point **auprès de la HES** dans laquelle il envisage de poursuivre sa formation.

Les conditions d'admission variant d'une filière HES à l'autre, veuillez-vous référer aux sites de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale <http://www.hes-so.ch/>

Pour les autres filières: [www.orientation.ch/ecoles](http://www.orientation.ch/ecoles) < Recherche par types d'école

---

# Les voies de formation

Pour information, les filières de maturité professionnelle suivies en parallèle à une formation initiale (apprentissage) sont désignées par l'abréviation "MP1"; celles suivies après l'obtention d'un CFC le sont par "MP2".

En Valais, il existe quatre possibilités de préparer une maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie. Chacune de ces filières est soumise à des conditions d'admission et des modalités d'organisation particulières.

- **MP1-ESe intégrée à l'apprentissage d'employé-e de commerce (profil M)** : pendant leur formation professionnelle initiale de trois ans, les candidats à la maturité professionnelle Economie et services, type Economie, suivent des branches de maturité professionnelle en plus de l'enseignement des connaissances professionnelles. Ils ont deux jours de cours par semaine durant les 3 ans.
- **MP2-ESe après l'apprentissage d'employé-e de commerce profil E, formation à plein temps, sur une année** : la ou le titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce formation élargie (profil E) qui remplit les conditions d'admission peut accomplir la maturité professionnelle Economie et services, type Economie, dans le cadre d'une formation d'un an à plein temps (la répartition hebdomadaire des périodes de cours est présentée à la page 4 du présent document) dans une école professionnelle.  
*N.B. : La formation de base d'employé-e de commerce (profil B) ne permet pas à elle seule d'effectuer une maturité professionnelle Economie et services, type Economie, après la réussite du certificat fédéral de capacité.*
- **MP2-ESe après l'apprentissage d'employé-e de commerce profil E, formation à temps partiel, sur deux années** : la ou le titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce formation élargie (profil E) qui remplit les conditions d'admission peut accomplir la maturité professionnelle Economie et services, type Economie, dans le cadre d'une formation de deux ans, à temps partiel (la répartition hebdomadaire des périodes de cours est présentée à la page 5 du présent document) dans une école professionnelle.  
*N.B. : La formation de base d'employé-e de commerce (profil B) ne permet pas à elle seule d'effectuer une maturité professionnelle Economie et services, type Economie, après la réussite du certificat fédéral de capacité.*
- **MP1-ESe intégrée à la formation en école des métiers du commerce** : les élèves qui suivent en Valais leur formation en école des métiers du commerce effectuent, en 4 ans, une formation scolaire et des stages en entreprise débouchant sur l'obtention d'un CFC d'employé-e de commerce formation élargie (profil E) ainsi que d'un certificat fédéral de maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie.

# MP1-ESe intégrée à l'apprentissage de commerce (profil M)

---

## Organisation

---

L'apprenti-e qui effectue des cours de maturité professionnelle intégrés à son apprentissage effectue deux jours de cours par semaine et travaille le reste du temps dans l'entreprise qui assure sa formation. Il-elle participe également aux cours interentreprises prévus pour sa formation professionnelle initiale.

---

## Conditions d'admission

---

Pour être admis à la maturité professionnelle intégrée à l'apprentissage (MP1), il faut remplir **TOUTES** les conditions décrites ci-dessous :

- Etre libéré-e de la scolarité obligatoire,
- Avoir signé un contrat d'apprentissage et avoir l'accord de l'entreprise formatrice ainsi que du représentant légal,
- **S'inscrire directement auprès de l'école professionnelle** (au moyen du formulaire officiel spécifique, différent du contrat d'apprentissage) en respectant les délais,
- Respecter les délais d'inscription,
- Remplir les conditions scolaires ci-dessous :

### ***Pour les élèves qui ont terminé la troisième année du cycle d'orientation :***

avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation et, de plus :

- 4 niveaux I, dont 3 supérieurs ou égaux à 4 ;
- 3 niveaux I, dont 2 supérieurs ou égaux à 4.0, et 1 niveau II supérieur ou égal à 4.5 ;
- 2 niveaux I supérieurs ou égaux à 4.0 et 2 niveaux II, dont un au moins est supérieur ou égal à 5.0 et l'autre est supérieur ou égal à 4.5 ;
- 1 niveau I supérieur ou égal à 4.0 et 3 niveaux II, dont 2 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5 ;
- 4 niveaux II, dont 3 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5.

Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences dans **une seule** des quatre branches à niveaux, respectivement dans un seul niveau, peuvent se présenter à un examen dans cette discipline. Cet examen est organisé par le Département. Une telle procédure n'est cependant pas recommandée au vu des échecs que connaissent régulièrement ces candidats au terme du 1<sup>er</sup> semestre de la maturité professionnelle.

### ***Pour les élèves qui ont rejoint la voie gymnasiale au terme de leur deuxième année de cycle d'orientation (dans un collège/gymnase cantonal) :***

- avoir terminé la 1<sup>re</sup> année de collège avec succès;
- en cas d'échec en 1<sup>re</sup> année de collège, présenter, dans chacune des branches français, allemand et mathématiques, une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4.0. Les élèves qui ne remplissent pas cette exigence peuvent se présenter à un examen dans toutes les branches insuffisantes. Cet examen est organisé par le Département

### ***Pour les élèves qui ont obtenu le certificat de l'école préprofessionnelle (EPP) en voie générale :***

- avoir une moyenne finale d'au moins 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale d'au moins 4.5.



L'apprenti-e qui désire suivre les cours de maturité professionnelle durant son apprentissage doit s'annoncer auprès de l'école professionnelle au moyen de la formule d'inscription officielle en respectant le délai qui y figure. La simple indication sur le contrat d'apprentissage de l'intention de suivre la maturité professionnelle n'a aucune valeur pour l'inscription : en effet, l'école professionnelle concernée doit examiner si les conditions d'admission sont remplies.

# MP2-ESe à plein temps, sur une année, après l'apprentissage de commerce (profil E)

---

## Organisation

---

Pour celles et ceux qui choisissent cette filière de la MP-ESe après la réussite de leur apprentissage, les cours sont dispensés à l'École professionnelle, d'août à juillet durant une année scolaire à plein temps selon la planification suivante :

Le lundi (8h de cours), le mardi (8h de cours), le mercredi matin (5h de cours durant le 1<sup>er</sup> semestre, puis 3h de cours durant le 2<sup>e</sup> semestre), le jeudi (7h de cours durant le 1<sup>er</sup> semestre, puis 9h de cours durant le 2<sup>e</sup> semestre), le vendredi (8h de cours).

Les dates et les jours de cours sont publiés dans le Bulletin Officiel ainsi que sur le site Internet de l'école, durant l'été.

## Contribution financière

L'enseignement menant à la maturité professionnelle dispensé dans les écoles professionnelles publiques est gratuit à l'exception des frais assumés directement par l'école pour le compte de l'étudiant-e.

Ainsi, une participation aux frais (photocopies, fournitures, etc.) sera encaissée durant les premières semaines de cours. Les livres et autres photocopiés sont entièrement à la charge de l'étudiant-e, qui doit prévoir un budget d'environ CHF 1'000.— pour couvrir ces éléments.

---

## Conditions d'admission

---

Pour être admis à la maturité professionnelle après l'apprentissage (post-CFC), il faut remplir **TOUTES** les conditions décrites ci-dessous :

- Etre titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce, formation élargie (profil E),
- Avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation avec 4 niveaux I, dont 3 supérieurs ou égaux à 4.0; ou avec 3 niveaux I, dont 2 supérieurs ou égaux à 4.0, et 1 niveau II supérieur ou égal à 4.5; ou avoir terminé la 1<sup>re</sup> année d'un collège/gymnase cantonal avec succès; ou avoir échoué au terme de la 1<sup>re</sup> année d'un collège/gymnase cantonal, mais avec une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4.0 dans chacune des branches français, allemand et mathématiques;
- Respecter le délai d'inscription,
- Présenter un dossier de candidature complet (voir ci-dessous) annexé au formulaire d'inscription officiel :
  - ▷ une photocopie du CFC et des notes obtenues (pour celles et ceux qui accomplissent leur dernière année d'apprentissage au moment de l'inscription, une photocopie des notes des deux derniers semestres d'apprentissage),
  - ▷ une photocopie des notes obtenues en dernière année du cycle d'orientation, et le cas échéant, d'autres écoles,
  - ▷ une attestation de domicile avec indication de la date d'arrivée dans la commune de domicile ainsi que de la provenance (domicile précédent); ce document est indispensable pour le traitement du dossier (en cas de domicile hors du canton du Valais, la procédure intercantonale devra être appliquée).

**Les détenteurs d'un certificat fédéral de capacité (CFC) différent de celui d'employé-e de commerce, formation élargie, doivent justifier d'un niveau de formation équivalent à celui-ci et, le cas échéant, se présenter à un examen d'admission permettant de le confirmer.**

**Les candidats qui ne remplissent pas les conditions décrites au 2<sup>e</sup> point ci-dessus doivent se présenter à un examen d'admission fixé par le département.**

L'école peut dispenser un candidat de tout ou partie de l'examen d'admission si elle estime, sur la base du dossier de candidature, que ce dernier peut attester d'un niveau au moins équivalent. En particulier, le futur détenteur d'un CFC d'employé-e de commerce profil E sera dispensé de l'examen d'admission en français ou en allemand si, dans la branche observée, sa moyenne finale au terme du 4<sup>e</sup> semestre CFC est supérieure ou égale à 4.0.



Il existe un **cours de préparation à l'admission en maturité professionnelle**. Cette formation de 180 périodes (algèbre, français, allemand) est donnée le samedi matin, durant une année, et permet d'atteindre le niveau 1 de fin de cycle d'orientation.

- **Les candidats qui suivent les cours préparatoires dans l'orientation correspondante (durant l'année qui précède l'entrée en maturité professionnelle) voient leurs résultats pris en compte dans le cadre de l'examen d'admission.**
- **Les informations relatives à ce cours de préparation figurent dans un document qui peut également être téléchargé depuis le site [www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch), au même endroit que celui-ci.**
- **Les candidats non détenteurs d'un CFC d'employé-e de commerce profil E devront trouver par eux-mêmes les moyens de réussir les épreuves d'admission pour lesquelles le niveau de référence est celui dudit CFC d'employé-e de commerce profil E. En effet, l'école ne peut proposer de tels cours en raison du nombre trop restreint de personnes potentiellement intéressées et, surtout, en raison de l'important nombre d'heures d'enseignement que cela suppose.**

## MP2-ESe à temps partiel, sur deux ans, après l'apprentissage de commerce (profil E)

---

### Organisation

---

Pour celles et ceux qui choisissent cette filière de la MP-ESe après la réussite de leur apprentissage, les cours sont dispensés à l'Ecole professionnelle, d'août à juillet durant deux années scolaires à temps partiel selon la planification suivante :

#### 1<sup>ère</sup> année

Les cours ont lieu le lundi (8h de cours), le mardi (8h de cours) et le mercredi matin (5h de cours durant le 1<sup>er</sup> semestre, puis 3 h de cours durant le 2<sup>e</sup> semestre).

A la fin de la 1<sup>ère</sup> année ont lieu les examens finaux avancés des branches suivantes : mathématiques, anglais, économie et droit.

#### 2<sup>e</sup> année

Les cours ont lieu le jeudi (7h de cours durant le 1<sup>er</sup> semestre, puis 9h de cours durant le 2<sup>e</sup> semestre) et le vendredi (8h de cours).

A la fin de la 2<sup>e</sup> année ont lieu les examens finaux des branches suivantes : français, allemand, finance et comptabilité.

Les dates et les jours de cours sont publiés dans le Bulletin Officiel, ainsi que sur le site Internet de l'école, durant l'été.

## Contribution financière

L'enseignement menant à la maturité professionnelle dispensé dans les écoles professionnelles publiques est gratuit à l'exception des frais assumés directement par l'école pour le compte de l'étudiant-e.

Ainsi, une participation aux frais (photocopies, fournitures, etc.) sera encaissée durant les premières semaines de cours. Les livres et autres polycopiés sont entièrement à la charge de l'étudiant-e, qui doit prévoir un budget d'environ CHF 1'000.— pour couvrir ces éléments.

---

## Conditions d'admission

---

Pour être admis à la maturité professionnelle après l'apprentissage (post-CFC), il faut remplir **TOUTES** les conditions décrites ci-dessous :

- Etre titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce, formation élargie (profil E),
- Avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation avec 4 niveaux I, dont 3 supérieurs ou égaux à 4.0; ou avec 3 niveaux I, dont 2 supérieurs ou égaux à 4.0, et 1 niveau II supérieur ou égal à 4.5; ou avoir terminé la 1<sup>re</sup> année d'un collège/gymnase cantonal avec succès; ou avoir échoué au terme de la 1<sup>re</sup> année d'un collège/gymnase cantonal, mais avec une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4.0 dans chacune des branches français, allemand et mathématiques;
- Respecter le délai d'inscription,
- Présenter un dossier de candidature complet (voir ci-dessous) annexé au formulaire d'inscription officiel :
  - ▷ une photocopie du CFC et des notes obtenues (pour celles et ceux qui accomplissent leur dernière année d'apprentissage au moment de l'inscription, une photocopie des notes des deux derniers semestres d'apprentissage),
  - ▷ une photocopie des notes obtenues en dernière année du cycle d'orientation, et le cas échéant, d'autres écoles,
  - ▷ une attestation de domicile avec indication de la date d'arrivée dans la commune de domicile ainsi que de la provenance (domicile précédent); ce document est indispensable pour le traitement du dossier (en cas de domicile hors du canton du Valais, la procédure intercantonale devra être appliquée).

**Les détenteurs d'un certificat fédéral de capacité (CFC) différent de celui d'employé-e de commerce, formation élargie, doivent justifier d'un niveau de formation équivalent à celui-ci et, le cas échéant, se présenter à un examen d'admission permettant de le confirmer.**

**Les candidats qui ne remplissent pas les conditions décrites au 2<sup>e</sup> point ci-dessus doivent se présenter à un examen d'admission fixé par le département.**

**L'école peut dispenser un candidat de tout ou partie de l'examen d'admission si elle estime, sur la base du dossier de candidature, que ce dernier peut attester d'un niveau au moins équivalent. En particulier, le futur détenteur d'un CFC d'employé-e de commerce profil E sera dispensé de l'examen d'admission en français ou en allemand si, dans la branche observée, sa moyenne finale au terme du 4<sup>e</sup> semestre CFC est supérieure ou égale à 4.0.**



Il existe un **cours de préparation à l'admission en maturité professionnelle**. Cette formation de 180 périodes (algèbre, français, allemand) est donnée le samedi matin, durant une année, et permet d'atteindre le niveau 1 de fin de cycle d'orientation.

- **Les candidats qui suivent les cours préparatoires dans l'orientation correspondante (durant l'année qui précède l'entrée en maturité professionnelle) voient leurs résultats pris en compte dans le cadre de l'examen d'admission.**
- **Les informations relatives à ce cours de préparation figurent dans un document qui peut également être téléchargé depuis le site [www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch), au même endroit que celui-ci.**
- **Les candidats non détenteurs d'un CFC d'employé-e de commerce profil E devront trouver par eux-mêmes les moyens de réussir les épreuves d'admission pour lesquelles le niveau**

de référence est celui dudit CFC d'employé-e de commerce profil E. En effet, l'école ne peut proposer de tels cours en raison du nombre trop restreint de personnes potentiellement intéressées et, surtout, en raison de l'important nombre d'heures d'enseignement que cela suppose.

## MP1-ESe dans une école des métiers du commerce

---

### Organisation

---

Depuis la **rentrée 2011**, l'École des métiers du commerce n'offre plus qu'une seule voie de formation, celle qui permet d'obtenir un CFC d'employé-e de commerce, formation élargie (profil E), et une maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie, en 4 ans. **Les informations pour cette filière sont à obtenir exclusivement auprès des Ecoles des métiers du commerce et de culture générale.**

# Programmes

Chaque filière propose un programme particulier.

Domaine fondamental		CFC profil E + MP1-ESe (=profil M) 1)	CFC de commerce profil E + MP2-ESe après le CFC	
			CFC profil E 2)	MP2-ESe (après le CFC)
Langues	Français	240	240	200
	Allemand	240	240	200
	Anglais	240	240	200
	Mathématiques	240		240
Domaine spécifique				
	Finance et comptabilité	300	520	200
	Economie et droit	300		120
Domaine complémentaire				
	Histoire et institutions politiques	120		120
	Technique et environnement	120		120
Branches CFC uniquement (sauf TIP)				
	Information, communication et administration (ICA)	200	200	
	Approfondir & Relier, Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)	120	120	40
	Compétences interdisciplinaires (CID)	40	40	
	Sport		200	
Total des périodes		2160	1800	+ 1440

- 1) Modèle dit "homogène" : les objectifs de la maturité professionnelle recouvrent les objectifs à atteindre dans le cadre de la formation professionnelle initiale, dans certaines branches.
- 2) Répartition des heures de cours suivies dans la formation élargie d'employé-e de commerce, prérequis pour l'admission en maturité professionnelle post-CFC à orientation Economie et services, type Service. Ne figurent pas, dans ce tableau, les heures de cours interentreprises ainsi que la formation en entreprise.

## PRISE EN COMPTE DES ACQUIS

### RÉFÉRENCES :

Les demandes de dispenses d'enseignement ou d'examens finaux sont traitées selon les bases légales suivantes :

- Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) du 24 juin 2009, art. 15 et art. 23;
- Ordonnance cantonale sur l'organisation de la maturité professionnelle du 10 septembre 2014, art. 8 al.3 et art. 14 al.3.

La personne qui dispose des connaissances et des aptitudes requises dans une branche donnée peut être dispensée de l'enseignement correspondant par l'école. La mention « dispensé » est inscrite dans le bulletin semestriel.

La personne qui justifie des connaissances et des aptitudes requises dans une branche donnée peut être dispensée des examens finaux correspondants par l'autorité cantonale. La mention « acquis » est inscrite sur le certificat de maturité professionnelle.

### DEMANDE DE DISPENSE :

Toute demande de dispense doit être adressée par écrit, avec copie des titres justificatifs, au responsable de la maturité professionnelle de l'école. Après analyse du dossier, sur présentation des documents originaux, et en accord avec le Service cantonal de la formation professionnelle qui juge de l'équivalence selon les réglementations en vigueur (via le chef-expert désigné), l'élève peut être dispensé de l'enseignement et/ou de l'examen final. Il reçoit alors une notification écrite de la dispense. Il est à relever que, dans ce cas, la moyenne générale de la maturité se calcule sur la base des autres notes de branches.



# Critères de promotion (extrait de l'Ordonnance cantonale sur la maturité professionnelle)

L'élève est promu au semestre suivant, si toutes les conditions ci-après sont réunies:

- a) la note globale (moyenne générale) est égale ou supérieure à 4,0 ;
- b) deux notes de branche au maximum sont inférieures à 4,0 ;
- c) la somme des écarts entre les notes de branches insuffisantes et la note de 4,0 est inférieure ou égale à 2,0.

La personne qui ne remplit pas les conditions de promotion à la fin d'un semestre est:

- a) promue provisoirement si l'enseignement menant à la maturité professionnelle est suivi pendant la formation professionnelle initiale; si elle ne remplit pas une seconde fois les conditions de promotion, elle est exclue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle en parallèle à l'apprentissage ;
- b) exclue, pour l'année en cours, de l'enseignement menant à la maturité professionnelle si celui-ci est suivi après la formation professionnelle initiale (= maturité post-CFC).

## Renseignements

*Ce document se trouve sur le site <http://www.epcasion.ch> < Les sections < Maturités professionnelles*

**Voie : Ecole professionnelle, Employé-e de commerce, profil M ou Maturité professionnelle Economie et services, type Economie post-CFC**

- Ecole professionnelle commerciale et artisanale  
Avenue de France 25  
1950 SION  
027 606 43 00  
<http://www.epcasion.ch>  
Contact : secretariat@epcasion.ch



- **Le délai** d'inscription doit être absolument respecté ; il figure sur le formulaire d'inscription.

**Voie : Ecole de commerce**

*S'adresser à l'école des métiers du commerce et de culture générale de votre région.*